

Département  
du Bas-Rhin

## COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

### EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 2 octobre 2012

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **8**

#### SEANCE du 11 octobre 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH

#### **Délibération n° 2012/47**

#### **Objet : Nombre et répartition de sièges du Conseil Communautaire de la future communauté de communes fusionnée**

Vu la délibération n° 2012/34 du 29 juin 2012 relative à la réduction des compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg ;

Vu la délibération n° 2012/35 du 29 juin 2012 relative à l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg ;

Vu la délibération n° 2012/42 du 7 septembre 2012 relative à la fusion des Communautés de Communes de l'Ackerland et du Kochersberg ;

Le maire explique aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes Ackerland et du Kochersberg, l'ensemble des communes doit se prononcer sur le nombre total de sièges du futur Conseil Communautaire et les modalités de répartition de ces sièges entre les communes membres.

Il rappelle que les statuts de la communauté de communes issue de la fusion prévoient que chaque Commune soit représentée au Conseil Communautaire à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche entamée de 500 habitants.

La population à prendre en compte est la population municipale authentifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour chaque commune (population légale de 2009 – INSEE).

Compte tenu de ces éléments, la répartition des sièges au Conseil Communautaire serait la suivante :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	
		Titulaires	Suppléants
<b>BERSTETT ET ASSOCIES</b>	2 287	5	5
<b>DINGSHEIM</b>	1 305	3	3
<b>DOSENHEIM-KOCHERSBERG</b>	240	1	1
<b>DURNINGEN</b>	637	2	2
<b>FESSENHEIM-LE-BAS</b>	510	2	2
<b>FURDENHEIM</b>	1 198	3	3
<b>GOUGENHEIM</b>	553	2	2
<b>GRIESHEIM SUR SOUFFEL</b>	1 142	3	3
<b>HANDSCHUHEIM</b>	299	1	1
<b>HURTIGHEIM</b>	503	2	2
<b>ITTENHEIM</b>	2 071	5	5
<b>KIENHEIM</b>	600	2	2
<b>KUTTOLSHEIM</b>	657	2	2
<b>NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM</b>	788	2	2
<b>PFETTISHEIM</b>	780	2	2
<b>PFULGRIESHEIM</b>	1 273	3	3
<b>QUATZENHEIM</b>	824	2	2
<b>ROHR</b>	279	1	1
<b>SCHNERSHEIM ET ASSOCIES</b>	1 310	3	3
<b>STUTZHEIM-OFFENHEIM</b>	1 468	3	3
<b>TRUCHTERSHEIM-BEHLENHEIM</b>	2 900	6	6
<b>WILLGOTTHEIM-WOELLENHEIM</b>	1 086	3	3
<b>WINTZENHEIM-KOCHERSBERG</b>	323	1	1
<b>WIWERSHEIM</b>	807	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>23 840</b>	<b>61</b>	<b>61</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE, sur la base du tableau ci-dessus, le nombre et la répartition des sièges au Conseil Communautaire de la communauté de communes qui sera issue de la fusion des Communautés de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 11 octobre 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 12 octobre 2012.

Le Maire,  
Alain NORTH